

Conseillers en exercice :	40	L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à vingt heures
Présents :	27	trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	5	ordinaire à la salle du Conseil communautaire au siège
Pouvoirs :	8	de la Communauté à Saint-Chély d'Apcher, après
Votants :	35	convocation légale sous la Présidence de Monsieur
		Christophe GACHE.

Etaient présents :

Commune d'Albaret Ste Marie : BOUCHARD André

Commune de Blavignac : CHADELAT Yves

Commune de Chaulhac : ROUSSET Gérard

Commune de Fontans : VANEL Jean-Paul

Commune de La Fage St Julien : DAUNIS Josette

Commune de Lajo : VALY Christian

Commune du Malzieu-Forain : ROUQUET Colette

Commune du Malzieu-Ville : BRUGERON Jean-Noël

Commune de Prunières : ODOUL Roland

Commune de Rimeize : BAUMELLE Hélène

Commune de Saint Alban sur Limagnole : SOULIER Samuel, CONSTANT Sandrine, BRUNET Jean-Marie, TREBUCHON Géraldine

Commune de Saint Chély d'Apcher : HUGON Christine, GACHE Christophe, ERWIN Valérie, BUFFIERE Christophe, LADEVIE Sandrine, ROBERT Jean-Paul, BOULLE Cécile, BARRANDON Cyril, GAUTHIER Marie-Laure, PARAN Christian

Commune de St Pierre le Vieux : FOSSE Emmanuel

Commune de St Privat du Fau : LAURENT Jean-Claude

Commune de Serverette : CORNUT Séverine

Absents avec procuration :

Commune d'Albaret Sainte Marie :

THEROND Michel donne pouvoir à BOUCHARD André

Commune du Malzieu-Ville :

MAGNE Jean-François donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël

Commune de Paulhac en Margeride :

GUENNOU Alain donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël

Commune de Rimeize :

PIGNIDE Thomas donne pouvoir à BAUMELLE Hélène

Commune de Saint Chély d'Apcher :

HERTZOG Jean-Claude donne pouvoir à ERWIN Valérie

BRUGERON Benoît donne pouvoir à GACHE Christophe

LAFONT Pierre donne pouvoir à GAUTHIER Marie-Laure

Commune de Sainte-Eulalie :

MEYRAND Christian donne pouvoir à HUGON Christine

Absents excusés

Commune de Julianges : ARCHER Thierry

Commune des Bessons : TARDIEU René

Commune de Saint-Chély-d'Apcher : ITIER Muriel, DUPONT Stéphanie

Commune de Saint-Léger du Malzieu : JAFFUEL Ludovic

Madame Sandrine LADEVIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12 avril 2022 et que la convocation avait été faite le 1^{er} avril 2022.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture de la Lozère, le

12 AVR. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée f.legalite.com

99_DE-048-200059185-20220407-2022_011-DE

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de NIMES. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Objet : Comptes de gestion 2021

Cf. extraits des comptes de gestion

Mme BOULLE Cécile entre en séance à 20h40.

Présents : 27 ; absents : 5 ; pouvoirs : 8

Rapporteur : Monsieur Christophe GACHE

Les comptes de gestion 2021 adressés par Monsieur le Trésorier font apparaître les résultats suivants, à savoir :

Budgets	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Budget principal	1 539 601,56 €	2 051 298,12 €
Ciné-théâtre	30 273,58 €	161 592,51 €
SPIC - station-service	- 19 768,35 €	- 10 567,69 €
SPANC	- 2 858,64 €	- 1 691,12 €
Atelier-relais Espaces Créatifs	143 429,50 €	- 32 260,50 €
Atelier-relais France Résille	4 185,32	- 234 285,14 €
ZA la Brugerette	52 595,42 €	- 40 243,89 €
ZA Albaret Ste Marie	- 93 146,16	- 214 514,31 €
ZA St Alban		- 330,60 €
ZA St Chély		- 670 €
Lotissement Chantegrive	- 1 483 €	- 312 780,17€

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- approuve sans réserve les comptes de gestion tels que présentés pour les budgets suivants :

Budgets	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Ciné-théâtre	30 273,58 €	161 592,51 €
SPIC - station-service	-19 768,35 €	- 10 567,69 €
SPANC	-2858,64 €	- 1691,12 €
ZA Albaret Ste Marie	- 93 146,16 €	- 214 514,31 €
ZA St Alban		- 330,60 €
ZA St Chély		- 670 €
Lotissement Chantegrive	- 1 483 €	- 312 780,17 €

- d'approuver avec réserves les comptes de gestion suivants, dans la mesure où la reprise des résultats antérieurs d'investissement (2016) au sein des budgets ZA le Malzieu (la Brugerette), atelier-relais France Résille, atelier-relais Espaces créatifs et budget principal de la Communauté de communes telle que délibérée le 31 mars 2017 n'a pas été prise en compte. Les résultats de l'exercice sont donc approuvés, a contrario des résultats de clôture, pour les budgets suivants :

Budgets	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Budget principal	1 539 601,56 €	2 211 701,26 €
Atelier-relais Espaces Créatifs	143 429,50 €	- 36 919,75 €
Atelier-relais France Résille	4 185,32 €	- 234 921,14 €
ZA la Brugette	52 595,42 €	- 194 292,73 €

POUR : 35 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Christophe GACHE



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-048-200069185-20220407-2022_011-DE